

Chronique d'une rentrée de parent d'élève en 2020

Nous avons deux enfants, scolarisés dans une école publique située à la périphérie d'une grande métropole : Margot, 4 ans et demi, en grande section de maternelle, et Jade¹, 6 ans et demi, en CE1.

La rentrée scolaire a eu lieu le mardi 1^{er} septembre. Dès le dimanche après-midi, nous apprenons par un autre parent qu'une classe de l'école maternelle ferme, car un adulte travaillant avec cette classe a été testé positif au coronavirus. « Secret médical » oblige, nous ne savons pas de qui il s'agit.

Mardi 8 au matin, 8h30, j'emmène Margot à l'école. Certains enfants sont déjà à l'intérieur, pris en charge par des animateurs. Une animatrice ouvre la porte : « On ne peut plus accueillir vos enfants. Ils ne sont pas "cas contacts", mais l'ARS vient de nous demander de fermer l'école ! ». Avec quelques parents aussi embarrassés que nous, nous commençons à réfléchir à une organisation possible de « garde partagée ». Des familles rentrent chez elles. A 8h45, la même animatrice ressort de l'école : « Le rectorat ne suit pas les préconisations de l'ARS, l'école reste ouverte ! ». Alors que nous venons d'expliquer aux enfants qu'il y a sûrement des virus dans l'école et qu'il vaut mieux rester à la maison, nous revenons sur nos paroles et leur assurons qu'ils peuvent aller à l'école sans problème... Ils n'ont pas le temps de chercher à comprendre, et traînent des pieds pour rejoindre leurs classes, alors qu'ils étaient ravis à l'idée de faire l'école buissonnière !

Je sens bien que la situation peut évoluer très rapidement. Aussi, en arrivant au travail, je vais me renseigner au service des ressources humaines : à ce jour, aucun dispositif n'est prévu pour les parents qui doivent garder des enfants « cas contacts » : on m'indique que j'ai droit à 3 jours d'arrêt annuels pour enfant malade. Mais je pourrai télé-travailler. Nous nous sommes pourtant bien rendu compte, pour l'avoir vécu quelques semaines plus tôt, que le télétravail est peu compatible avec la garde de jeunes enfants, et encore moins avec « l'école à la maison ».

Le soir même, sans grande surprise, nous recevons un mail de la directrice de l'école maternelle : la classe de Margot ferme pour 2 semaines (à ce jour, c'est la durée de l'isolement des cas contacts). Le message a été envoyé vers 19h, heureusement que nous l'avons vu à temps pour nous organiser professionnellement et assurer la garde de Margot (qui pour le moment n'est pas « cas contact », mais que, par précaution, nous n'imaginons pas emmener chez ses grands-parents). La semaine suivante, la directrice nous annonce que toute l'école maternelle ferme. Margot est maintenant « cas contact » car une personne qu'elle a côtoyée a été testée positive : la directrice nous indique que l'ARS va peut-être nous contacter, ou peut-être pas, car ils sont « débordés » ; elle nous précise aussi que la CPAM n'aura certainement pas le temps de nous faire une attestation pour un arrêt de travail. (En effet, ni l'ARS ni la CPAM ne nous contactera.)

La directrice nous demande de faire tester Margot le vendredi (J+7 après le dernier contact avec une personne testée positive) pour qu'elle puisse, à la réouverture, revenir à l'école. Nous

¹ Les prénoms ont été modifiés.

obtenons un rendez-vous au laboratoire le plus proche pour effectuer ce test le vendredi. Le laboratoire exige une ordonnance du médecin, car ils « ne prennent pas eux-mêmes le risque de faire le test à un enfant de moins de 5 ans ». Nous consultons donc notre médecin : selon elle, Margot étant asymptomatique et le test étant « traumatique », il n'est pas opportun de faire le test. Elle nous délivre toutefois à contrecœur une ordonnance pour un test. Pourtant, il nous semble que les textes de cadrage nationaux indiquent que c'est au médecin de décider de l'opportunité du test. Nous ne cherchons pas à comprendre les décisions locales ni à négocier, nous appliquons ce qu'on nous demande de faire, cela nous semble l'attitude la plus appropriée pour ne pas faire exploser notre charge mentale (car nous essayons toujours de jongler entre notre travail et la garde de Margot).

Le jeudi matin, veille du test, un mail de la directrice de l'école nous indique que, finalement, des infirmières peuvent passer chez nous effectuer les tests (mais à J+6... ce qui ne nous était pas conseillé dans un premier temps !). On nous demande de prendre contact avec les infirmières. Mail suivant : ce sont plutôt elles qui vont nous appeler. Le rendez-vous étant déjà pris au laboratoire, nous le maintenons.

Le vendredi matin (jour du test), un nouveau mail de la directrice nous indique que finalement, bien que beaucoup d'enfants aient été testés la veille, le test n'est pas obligatoire, mais qu'en cas de symptômes survenant ultérieurement, sans attestation de test négatif, la durée d'isolement serait prolongée. Nous hésitons, mais comme une copine d'école vient d'être testée positive, et que Margot dit l'avoir « portée » dans la cour, nous choisissons de faire tester Margot... et c'est loin d'être une partie de plaisir. Le lendemain, nous apprenons que le résultat du test est négatif, mais l'école est toujours fermée. Nous ne savons pas si c'est par principe ou par manque de remplaçants. Nous nous questionnons sur l'application du « droit à la scolarisation », mais nous pensons qu'il nous faudra nous contenter d'un « droit à l'instruction », lorsque la « continuité pédagogique » sera mise en place par l'enseignante.

Nous apprenons maintenant qu'au niveau national, la durée d'isolement passe de 14 à 7 jours. Nous ne savons pas si cette mesure va avoir pour effet de diminuer la période de fermeture de l'école, qui comprend maintenant au moins trois cas positifs. Dans tous les cas, certains personnels « cas contacts » ont déjà fait enregistrer leur arrêt de travail de 14 jours, et ne pourront pas retourner travailler avant ! Nous avons le sentiment d'être pris entre des décisions qui vont très (trop ?) vite et d'autres qui semblent immuables.

Le gouvernement annonce (enfin) des mesures de chômage partiel, autorisation spéciale d'absence (ou télétravail) pour les parents d'enfants non accueillis par l'école.

Tous les animateurs de l'école (élémentaire et maternelle) sont maintenant soit positifs soit cas contacts : pas d'ALAE ni de cantine assurée pour les enfants de l'école élémentaire (dont Jade). Si nous ne consultons pas nos mails très régulièrement (y compris en soirée ou tôt le matin), nous manquons des informations qui ont un caractère urgent, au vu de l'organisation familiale et professionnelle qu'elles impliquent. Nous activons donc les notifications sur le smartphone... il nous semble que le droit à la déconnexion n'est plus d'actualité, et qu'il faut être à tout moment en alerte : devrai-je garder mes enfants à la maison demain ? Les faire tester après-demain ? ...

La mairie recrutera rapidement des animateurs remplaçants pour assurer l'accueil sur le temps méridien à l'école élémentaire.

Mardi 15, la directrice de l'école maternelle nous informe qu'elle ne sait pas si la mise en place de la « septaine » réduira la durée de fermeture des classes : l'inspection lui indique que seule l'ARS, très difficile à joindre, peut prendre cette décision. La directrice met également en place la « continuité pédagogique », via un blog.

Mercredi 16, la réouverture de l'école est finalement annoncée (et donc avancée) au lundi 21 pour les enfants testés négativement ou sans symptômes, toutefois sans accueil du matin et du soir au CLAE.

Au cas où Margot ait été testée positive, j'avais pris la précaution de réserver trois rendez-vous pour faire des tests PCR (car nous serions, ses parents et sa sœur, devenus cas contacts). Les rendez-vous sont prévus dans deux jours, tout semble aller pour le mieux, je les annule... ils profiteront à d'autres.

Mais jeudi 17 après-midi, un mail de la direction de l'école élémentaire nous indique que la classe de Jade ferme ! La semaine précédente, Jade aurait été en contact avec un enfant qui vient d'être testé positif : il est demandé qu'elle se fasse tester à J+7, donc... le lendemain (jour pour lequel j'ai annulé les rendez-vous !) Je passe une dizaine d'appels téléphoniques pour tenter d'obtenir un nouveau rendez-vous, mais les laboratoires et infirmières de la région sont maintenant dépassés : « pas avant 5 jours », « on n'a plus de réactifs », voire, pour un laboratoire plus éloigné, « on ne teste que les gens du coin » ... Ce dernier argument me hérisse, mais je choisis de chercher rapidement une autre solution, plutôt que d'ajouter un degré de stress à une situation déjà difficile.

Nous décidons donc de faire tester Jade sans rendez-vous, en ville, en extérieur, le lendemain matin à la première heure (nous sommes environ 200 à être là avant 7h45). Ce jour-là, la directrice de l'élémentaire envoie un message pour indiquer que le test n'est peut-être pas obligatoire... cela ne nous surprend même plus. Nous commençons à nous habituer à ces changements d'injonctions, et tentons d'en protéger les enfants en gardant parfois le silence (pas question d'annoncer à Jade que finalement, ce n'était pas obligatoire de lui enfoncer un écouvillon dans le nez ce matin...).

L'isolement étant de 7 jours après dernier contact avec une personne positive, l'isolement de Jade pourrait se terminer le jour même (jour du test) si nous avons un résultat négatif... mais nous tardons à obtenir ce résultat, et l'isolement se poursuit.

Nous n'avons jamais été prévenus que nos enfants avaient été en contact avec une personne en attente des résultats d'un test : ceci nous aurait permis de renforcer les gestes barrières par précaution, en attendant les résultats de ce test (éviter les activités extrascolaires et les visites aux grands-parents... ?). Nous n'avons été prévenus qu'une fois les personnes testées positives.

Le jeudi 17, juste après l'annonce de fermeture de la classe de Jade, le ministre de la Santé décrète que les classes ne fermeront plus pour un seul cas positif ! (C'est le cas de la classe de Jade). Le mardi suivant, la directrice de l'élémentaire nous envoie un message pour nous dire que ce type de décision n'est pas rétroactif, et qu'il ne faut pas se fier à ce qu'on entend dans

les médias. Quelques heures plus tard, elle nous envoie un nouveau message pour dire que le DASEN a décidé que la classe rouvrira dès le lendemain ! Pas de doute, elle est autant (voire plus) ballotée que nous par les décisions de sa hiérarchie. Incompréhension de Jade qui pensait encore passer 2 jours à la maison ! On passe de façon inopinée d'une obligation d'isolement à une obligation de scolarisation : difficile à comprendre pour Jade, puisque nous n'avons toujours pas les résultats du test. Comment nos enfants se représentent-ils les décisions de ceux qui sont responsables d'eux ? Sûrement changeantes, arbitraires, non fiables... Ceci ne nous aidera certainement pas à faire accepter facilement de futures injonctions.

Jade, sans symptôme mais sans diagnostic, repart donc à l'école le mercredi 23. Pourtant, une de ses camarades s'est fait tester au même endroit qu'elle 3 jours plus tard et a déjà le résultat (« oui, on a du retard sur les tests de vendredi dernier », nous indique le laboratoire...).

Le vendredi, 7 jours après avoir fait passer le test à Jade, et 2 jours après qu'elle ait repris l'école, nous avons le résultat de son test : négatif... ouf !

Le protocole s'est maintenant assoupli et cela fait un mois que nous reprenons une certaine routine. Mais les notifications du téléphone sont activées, au cas où...